

**Question avec demande de réponse écrite E-003056/2022
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Virginie Joron (ID), Robert Roos (ECR)

Objet: Affaire des textos: la Commission va-t-elle offrir un téléphone à Von der Leyen?

Le 14 juillet 2022, la Médiatrice de l'Union européenne, Emily O'Reilly, a décidé que la Commission avait commis un acte de mauvaise administration en refusant de transmettre les messages textuels échangés par sa présidente, Ursula von der Leyen, avec Albert Bourla, le PDG de Pfizer, au sujet des achats de milliards de doses de vaccins contre la COVID¹. À 15 euros puis 19,5 euros la dose, ce sont des dizaines de milliards d'euros qui ont été engagés lors de ces négociations. En 2021, Pfizer a ainsi déclaré 40 milliards de dollars de ventes de plus qu'en 2020².

Suite à la révélation du *New York times* en avril 2021³ et à son enquête, la Médiatrice recommande de mettre en place une solution technologique pour enregistrer facilement tout message professionnel écrit par téléphone ou par tout nouveau moyen de communication. Lors de son audition au Parlement européen le 7 septembre 2022, elle a cité comme exemple l'Agence européenne de garde-frontières Frontex. Celle-ci octroie à son personnel des téléphones professionnels dont les communications sont enregistrées et disponibles en cas d'enquête.

1. La Commission va-t-elle allouer sans délai un téléphone professionnel à son président pour conserver désormais toute communication professionnelle?
2. Quelles sanctions compte-t-elle prévoir à l'encontre de dirigeants ou de membres de cabinets qui n'utiliseraient pas ces téléphones professionnels?

¹ <https://www.ombudsman.europa.eu/en/press-release/fr/158303>

² https://www.pfizer.com/sites/default/files/investors/financial_reports/annual_reports/2021/performance/

³ <https://www.nytimes.com/2021/04/28/world/europe/european-union-pfizer-von-der-leyen-coronavirus-vaccine.html>